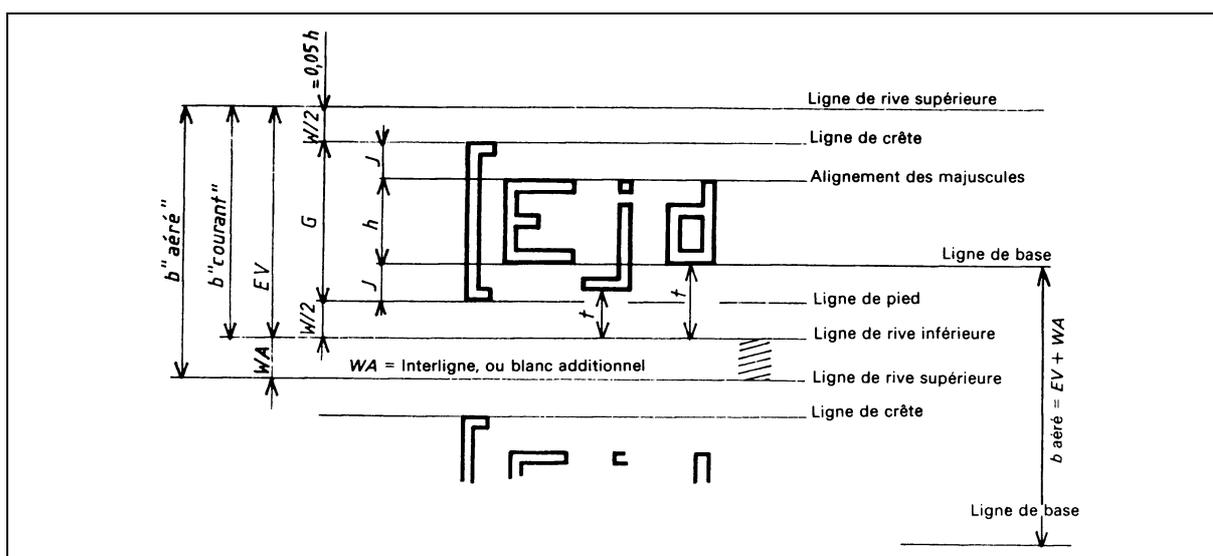


l'on ajoute entre 2 lignes consécutives.» La note (1) précise : « Dans le domaine des machines de bureau, ce terme désigne la distance entre les lignes de base de deux lignes de texte consécutives. »

Le § 3.1.2, « Écartement vertical entre lignes », de la norme NF Q 60-010 de janvier 1983 distingue entre : « **3.1.2.1 écartement vertical** : Distance verticale entre deux lignes de base consécutives. » et : « **3.1.2.2 écartement vertical minimal** (EV_{\min}) : Écartement vertical minimal recommandé par le créateur pour chaque type de caractères. »

Le § 3.1.7, « Interlignage », de la norme NF Q 60-502 de janvier 1985, donne les recommandations suivantes : « Respecter (comme pour la chasse) l'espacement défini par le graphiste créateur du type de caractère (espacement proportionné à la dimension des lettres). Toutefois un léger interlignage (ou blanc additionnel) peut améliorer la perception (1). ¶ Augmenter l'interlignage pour tout accroissement de la justification. ¶ Ne pas rechercher un interlignage excessif hormis pour séparer les titres, sous-titres, alinéas ou paragraphes. » La note (1) précise : « Par exemple avec un EV min de 2,25 mm et un interlignage de 2 "points" on aura un EV (ou "Avance-film") de 3 mm. »

Le § 7.7, « Compositions usuelles - entre-lignes d'un texte », de la norme NF Q 75-751 de février 1981 se veut encore plus précis :



« Dans toute composition typographique, la distance b entre deux lignes de base consécutives d'un texte – ou entre-lignes – a des valeurs habituellement égales, supérieures ou inférieures à un écartement vertical "EV" exprimé en millimètres. Selon ces différents niveaux on obtient les compositions suivantes :

7.7.1 Composition "courante" $b = EV$ (*)

C'est la composition la plus répandue. La valeur minimale du talus de pied (distance entre la ligne de pied et la ligne de rive inférieure) est de $0,05 h$, ce qui donne entre deux lignes de texte consécutives un blanc d'écartement minimal de $0,1 h$ ($w = 0,1 h$). Dans ce cas $b = 1,7 h$ (voir figure ci-dessus).

7.7.2 Composition "aérée" ou "interlignée" $b > EV$ (*)

Elle résulte de la composition précédente dans laquelle un "inter-

(*) « Dans la composition "plomb" la valeur de cet EV correspond à celle du corps ou "force de corps" des caractères "plomb": dans ce type de composition, il appartenait en effet au créateur de caractères de définir cet écartement afin d'assurer aux textes imprimés "l'aération" appropriée pour permettre une lecture aussi facile que possible. »

1. « Les interlignes sont des lames de plomb, moins hautes que les caractères, destinées, comme leur nom l'indique, à être placées entre les lignes. [...] Certains travaux exigeant l'emploi d'interlignes d'un demi-point, celles-ci se font en cuivre laminé. » (Maurice FRÉMY, *Aide-mémoire du compositeur typographe*, Iniag, Paris, 1972, p. 39)

2. En langage *Cora V* de Linotype-Paul, par exemple :

- l'interlignage était obtenu par la commande $\geq L_{xxx.yy} \leq$;
- l'avance-film était obtenue par la commande $\geq A_{xxx.yy} \leq$;
- le retour-film était obtenu par la commande $\geq B_{xxx.yy} \leq$.

(xxx.yy : valeur en cicéros et en points ou en picas et en points.)

3. Une composition en Palatino, corps 10, non interlignée, était notée : Palatino 10/10.

4. Une composition en Garamond, corps 10, interlignée 1 point, était notée : Garamond 10/11 ; interlignée 2 points : Garamond 10/12, etc.

5. Dans certains cas, il peut être utile de sous-interligner une composition.

6. D. ARCIVAL, B. JOUANNEAUX, M. PIART, *Guide pratique des techniques de l'imprimerie*, Afnor, coll. « Normes et techniques », Paris, 1983, p. 132. La composition de cet ouvrage est, là aussi, une horreur. Dans le dossier que j'ai fait parvenir à l'Afnor en 1992, j'écrivais : « Ici, le texte n'est pas en cause : c'est celui de trois professeurs de renom, qui plus est d'une école réputée pour son sérieux et la qualité de son enseignement. J'ai donc du mal à accepter l'idée que le *bon à tirer* leur ait été soumis. »

7. J'aborde cette question de façon plus approfondie dans l'annexe, pages 127 et suivantes.

8. Sans point abrégatif, contrairement à ce que préconisent tous les codes typographiques. Rappelons que seules les abréviations de saint (ST) et de sainte (STE) sont admises dans l'orthographe du nom du bureau distributeur. Pourquoi pas saint(es) (STES) et (STS) pour écrire *Saintes-Maries-de-la-Mer*, par exemple ?

lignage" de valeur WA (correspondant à un interligne ou blanc additionnel) a été inséré. ¶ Dans ce cas $b = EV + WA$ (voir figure de la page précédente), avec WA (interligne ou blanc additionnel) dont la valeur sera, selon le cas, prise parmi la série suivante : 0,1 - 0,2 - 0,4 - 0,8 - 1,6 - 3 - 6 - 12 - 25 - 50 - 100 - 200 millimètres.

7.7.3 Composition "compactée". $b < EV$ [...]. »

Résumons-nous : interligne, entreligne (entre-lignes), écartement vertical, écartement vertical minimal de lisibilité (EV), écartement vertical minimal (EV_{min}), interlignage, blanc additionnel, avance-film, et j'en ai certainement oublié. Sans parler de confusion dans le sens des mots. Quelle richesse!... Au moins, on ne pourra pas dire des experts de l'Afnor qu'ils manquent de vocabulaire.

En composition « plomb », le texte ne pouvait qu'être interligné à l'aide d'*interlignes* fondus sur les épaisseurs de 1, 1 ½, 2, 2 ½, 3, 4 et 6 points¹. On disait alors que le texte était interligné 1 point, 2 points, etc.

En photocomposition, le texte pouvait indifféremment être interligné ou sous-interligné par incréments de point(s), voire $\frac{1}{10}$ de point. On parlait alors d'*interlignage*, commande qui ne doit pas être confondue avec l'*avance-film* ou le *retour-film*². Avant que le vocabulaire commence à se perdre, on disait d'une composition qu'elle était pleine ou compacte – c'est-à-dire que la distance entre deux lignes de base consécutives était égale à la force de corps³ –, ou interlignée 1, 2 points, etc.⁴.

Le principe est resté le même avec les nouveaux outils de composition et de mise en pages. La démocratisation, et peut-être plus encore le manque de culture typographique de nouveaux intervenants dans la chaîne graphique, notamment de certains vendeurs, n'ont fait qu'accentuer ce babélisme.

Que nous soyons passés des caractères mobiles en plomb aux « fontes numériques » n'enlève rien au fait qu'une composition peut toujours être pleine (compacte) ou interlignée de n points ou fraction de point⁵. Dans ces conditions :

- L'*interlignage* est la distance qui sépare les lignes de base de deux lignes de texte consécutives. (Dans le cas d'un « texte plein », sa valeur est égale à celle représentant la force de corps.)
- L'*interligne* est le « blanc que l'on ajoute entre deux lignes consécutives⁶. »
- *Interligner* est l'action qui consiste à blanchir entre les lignes de n point(s) ou fraction de point.

Si quelqu'un trouve ces termes démodés, voire inappropriés aux techniques d'aujourd'hui, je suis tout à fait d'accord pour qu'on les change mais, de grâce, cessez d'inventer une nouvelle terminologie chaque fois que vous faites paraître une norme.

Autre exemple : l'abréviation de *monsieur*⁷. La norme NF Z 10-008 de novembre 1975 : « Abréviations des éléments de l'adresse postale », précise au § 4.4 : « L'abréviation est indépendante du nombre et du genre. Exceptions : HT (Haut), HTE (Haute), HTES (Hautes), HTS (Hauts), MLLE (Mademoiselle), MLLES (Mesdemoiselles), MM⁸ (Messieurs), MME (Madame), MMES (Mesdames), MR (Monsieur), ST (Saint), STE (Sainte), STES (Saintes), STS (Saints).

On ne peut pas dire que la logique soit la chose la mieux partagée du monde. Abréger madame (Mme ou M^m), mademoiselle (Mlle ou M^{ll}), puis monsieur par M., c'est tout simplement aberrant. Pourquoi changer subitement de mode d'abréviation?

Lorsque l'Afnor préconise d'abréger monsieur par Mr ou M^r, la cohérence reprend le dessus, mais alors pourquoi ne pas abréger messieurs (Mrs ou M^{rs}) comme mesdames (Mmes ou M^{mes}) ou mesdemoiselles (Mlles ou M^{lles})?

Aucun des arguments qui m'ont été donnés pour justifier ces anomalies ne tient debout¹ : confusion possible avec l'anglais ou l'américain (si pour nos abréviations on doit tenir compte de ce que font nos voisins, on n'est pas sorti de l'auberge²); l'abréviation de monseigneur (Mgr ou M^{gr}); etc.

Bref, une analyse exhaustive de toutes les normes figurant dans le recueil de normes françaises : *Imprimerie et arts graphiques* publié par l'Afnor en 1985 mettra à jour bien d'autres erreurs, incohérences, contradictions, etc. Comme le fait très justement remarquer Jacques André dans son article sur *Œ/æ* : « [...] soit qu'ils n'aient pas été sollicités, soit qu'ils n'aient pas pris conscience de l'importance des normes, les typographes brillent par leur absence dans les instances de normalisation, où l'on trouve donc essentiellement des "ingénieurs"; certes, il s'agissait de normes de transmissions, pas de dessins, mais d'autres normes sont en cours de préparation et concernent par exemple les claviers, les dessins et métriques de caractères (ISO 9541), les feuilles de style (DSSSL), etc.; quand elles paraîtront, il sera trop tard pour réagir³! »

UN MOT À PROPOS DU Œ

Comme chacun sait, la « ligature linguistique⁴ » *Œ/æ* n'existe pas dans la table Ascii standard (où il n'y a pas de lettres accentuées) ou celle dite Iso-Latin. Ainsi que le montre Jacques André, « il ne s'agit pas d'un oubli, mais de l'incompétence du représentant français à l'ISO qui a prétendu que *œ* n'était qu'une ligature non indispensable. Mais qui l'a contredit⁵? »

En fait, que s'est-il passé? « Pourquoi [...] *œ* ne figure-t-il pas dans Iso-Latin 1? L'histoire veut que le représentant français était absent le jour du vote et que les Islandais en ont profité pour faire passer le thorn. La vérité est un peu plus triste; elle m'a été racontée par Alain La Bonté du Service de la prospective au Gouvernement du Québec. Il a été dès 1988 (peu après donc l'adoption d'Iso-Latin 1) expert délégué canadien officiel au groupe de travail 3 du SC2 (sur le codage de l'information) : *C'est D⁶ de Bull, qui représentait l'Afnor au sein du GT3 en 1987... et c'est au GT que le travail se fait réellement. Si on attend les votes au niveau du SC, il est trop tard. Au sein du GT3 H, un francophone polyglotte, a déclaré que l'œ n'était qu'une vulgaire convention typographique... Je n'étais pas là à l'époque, je suis arrivé peu de temps après l'adoption, mais tous m'ont confirmé cela. ¶ D, sans consulter aucun Français autre que les gens de sa boîte (dont j'ai su qu'ils avaient pris une décision d'équipe uniquement parce que les imprimantes de Bull ne produisaient pas œ), ont appuyé H... ¶ Le Canada – alors représenté par Y, un anglophone qui n'avait pas d'autre argument à présenter que de dire que le Canada tenait*

1. Voir dans l'annexe, pages 127 et suivantes.

2. En France, roulerait-on à droite parce que les Anglais, eux, roulent à gauche?

3. Jacques ANDRÉ, « œ », *Revue suisse de l'imprimerie*, 2-1997, p. II. L'auteur a raison, mais une question se pose : À quel(s) typographe(s) doit-on confier de telles responsabilités? Car lorsqu'un auteur comme Yves Perrousseau écrit et enseigne, sans aucun complexe, que la surface de l'écran d'un ordinateur peut être utilisée comme une planche à dessin, n'y a-t-il pas lieu d'être inquiet?

4. Pour reprendre l'expression de Yannis HARALAMBOUS, « Tour du monde des ligatures », numéro spécial : « Ligatures & caractères contextuels » des *Cahiers GUTenberg*, n° 22, septembre 1995, p. 87.

5. Jacques ANDRÉ, « œ », *Revue suisse de l'imprimerie*, 2-1997, p. 8.

6. Peu importe son nom, ce qui compte c'est celui de sa société. De même, nous utilisons des abréviations pour les autres personnes citées (J. A.).

1. Cette commande revenait à faire un crénage, c'est-à-dire à coller le o et le e. Si cela passe à la rigueur sur un écran (pour lesquels écrans cette norme était principalement conçue) pour "œ", c'est déjà moins vrai pour "Œ" et en tout cas pas pour "Æ" qui est graphiquement trop loin de "AE". Peut-être est-ce pourquoi "æ Æ", eux, sont dans cette norme ? (J. A.).

2. Lors du vote au SC, le représentant français, Bernard Marti du CCETT, farouche défenseur du œ, était effectivement malade ; mais de toute façon le CT avait déjà décidé que ce ne serait pas dans ISO 8859-1 (J. A.).

3. Jacques ANDRÉ, « œ », *Revue suisse de l'imprimerie*, 2-1997, p. II. (Article qu'il est conseillé de lire.)

au œ – a vivement protesté en disant que c'était un besoin. Mais c'était peine perdue, les deux francophones influents du GT3 affirmaient tous deux que cela n'était pas nécessaire et que la ligature pouvait à la rigueur être produite par un caractère de commande¹ de l'ISO 629 que le GT3 venait de produire... ¶ Plus tard (1988), j'ai produit une contribution, en français et en anglais, démontrant que l'œ servait à des fins orthographiques et ne pouvait être employé au gré de la fantaisie de tout un chacun. Bien que H ait alors affirmé publiquement que c'était la première démonstration intelligente qu'il voyait à cet effet, cela n'a rien changé au fait que la norme avait déjà été publiée². ¶ Le résultat : on a × et ÷ (multiplier et diviser) à la place de œ et Œ, grâce à l'insistance de WB, un Allemand, qui m'a dit déplorer que œ et Œ n'y soient pas (mais apparemment, il est resté neutre lors du débat, ce dont je n'ai jamais pu être entièrement sûr, par contre ; comme il était le père de l'ISO 629 sur les caractères de commande, l'argument de la 629 devait bien lui plaire). ¶ Voilà... La faute ultime est due à la mesquinerie d'une équipe particulière chez Bull (un membre de l'équipe m'a lui-même confirmé l'histoire qui s'était passée en coulisses, je lui avais dit que je savais que D était le responsable ; il m'a alors dit que sa petite équipe chez Bull était bien au courant et avait pris cette position sciemment, à l'insu du reste de la France et même de B. Marti)... si la France avait protesté en comité (et si, moi, le Québécois bigot avait été là, je suis bien connu pour mon entêtement en cette matière), jamais cela ne se serait fait³. »

Peut-être qu'un jour des organismes officiels comme l'Afnor cesseront de croire que la compétence, le sérieux... ne se trouvent que dans des sociétés comme Bull, IBM, Rank Xerox, etc.

Sans doute sera-t-il également nécessaire de faire supporter aux personnes physiques et morales concernées les conséquences – notamment économiques – de leur incompétence, de leur mesquinerie, etc.

Dans sa lettre du 14 mai 1997, monsieur Gildas Bourdais, du département Marketing-Développement, m'a appris qu'il y avait eu un changement complet d'organisation au sein de l'Afnor. Pour trouver la personne ayant en charge les normes « arts graphiques », « imprimerie », etc., ce fut un véritable parcours du combattant. Côté « jeu de piste », je dois reconnaître qu'ils sont particulièrement compétents. Un des employés de cette illustre association, ignorant qu'il existait des normes en « arts graphiques », a même commencé à m'insulter : « Puisque vous êtes plus au courant que moi. » – « Puisque vous en savez plus que moi. » – « Vous confondez avec le dessin. » Etc. Réorganisation, dites-vous ! Encore un qui, manifestement, est passé à travers les mailles du filet.